



CONSULTATION ÉCRITE
(En raison de la pandémie de la COVID-19)

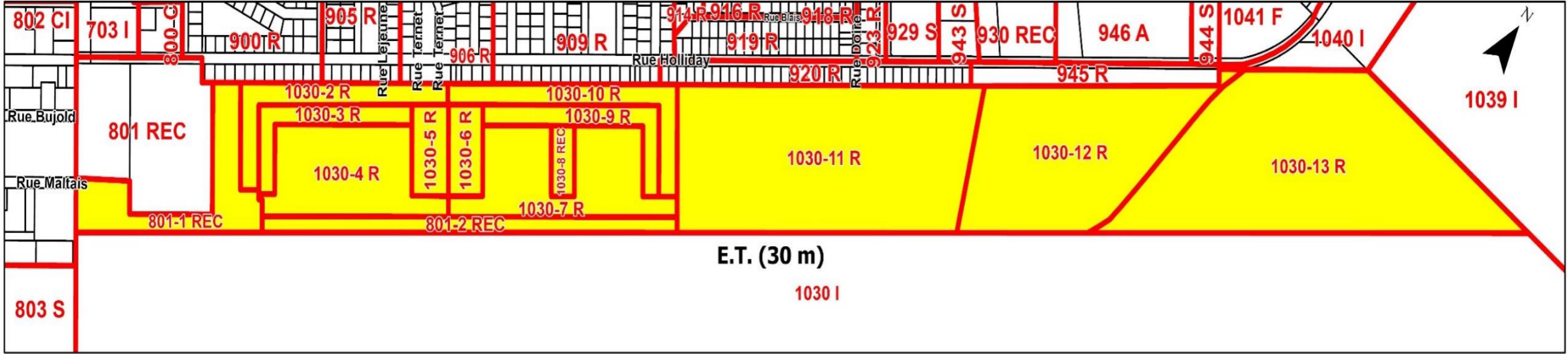
Projet de règlement n° 21-06

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 -
CRÉATION DES ZONES ET NORMES RÉGLEMENTAIRES (PROJET
HOLLIDAY) - RÈGLEMENT DE CONCORDANCE**

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement n° 21-06 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 - Création des zones et normes règlementaires (projet Holliday) - Règlement de concordance », la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Sept-Îles, donne avis public de ce qui suit :

- 1° Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 12 avril 2021, le projet de règlement n° 21-06 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 - Création des zones et normes règlementaires (projet Holliday) - Règlement de concordance ».
- 2° L'objet de ce règlement est d'adopter un règlement de concordance afin d'assurer la conformité du règlement de zonage au plan d'urbanisme modifié, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 110.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Les zones visées par ce projet de règlement et les zones contiguës sont illustrées par le croquis ci-contre :



- 3° En raison de la **pandémie de la COVID-19**, l'assemblée publique de consultation requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacée par une **consultation écrite**.
- 4° Les personnes désirant s'exprimer sur ce projet de règlement peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici **le 6 mai 2021** au Service de l'urbanisme, de la manière suivante:
- Par la poste : 546, avenue De Quen, Sept-Îles (Québec) G4R 2R4
 - Par courriel : urbanisme@septiles.ca
 - Dans la boîte à courrier : située à l'hôtel de ville au 546, avenue De Quen
- 5° Ce projet de règlement ainsi que toute la documentation relative à cette modification de zonage (nature de la demande, documents au soutien de la demande et analyse du Service de l'urbanisme) seront disponibles pour consultation sur le site Internet municipal à l'adresse **septiles.ca**.

DONNÉ À SEPT-ÎLES, ce 14^e jour du mois d'avril 2021.

Me Rebecca Monaco
Greffière adjointe

- CERTIFICAT DE PUBLICATION -

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Sept-Îles, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché dans l'hôtel de ville, une copie de l'avis ci-dessus, le 21 avril 2021 et que j'ai fait publier copie dudit avis dans le journal *Le Nord-Côtier*, édition du 21 avril 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois d'avril 2021.

Me Rebecca Monaco
Greffière adjointe
RM/vc
